

et le développement sociale, en vue de réunir les conditions d'une vie décente.

Cette situation a permis le lancement des projets de développement et l'évacuation du spectre de l'endettement extérieur; fardeau entravant toutes les initiatives et les ambitions.

S'inscrivant dans cette optique générale, en tant qu'unité symbolisant le progrès et la volonté d'aller vers le meilleur dans l'édification d'un Etat de droit, et asseoir les fondements de la bonne gouvernance, le Ministère des Relations avec le Parlement, a organisé sous le thème de " **penser la loi, exigences de la bonne gouvernance**", un séminaire avec la participation de nombreux experts, chercheurs et professeurs d'Algérie, de France et d'Inde.

Les différentes interventions ont permis de mettre l'accent sur les facteurs nécessaires à la bonne production des textes juridiques, assurant leur bonne qualité et concourant, ainsi, à l'instauration des règles de la bonne gouvernance et sa consolidation durable.

Il ressort donc que l'efficacité en matière de production législative ne doit pas être entendue comme l'inflation des textes juridiques, mais plutôt l'élaboration de textes de bonne qualité, qui tiennent compte des règles et normes exigées dans ce domaine, permettant d'assurer leur applicabilité, et favorisant l'émergence d'un Etat de droit, ou la bonne gouvernance puisse trouver son sens réel.

La production législative doit répondre également, aux préoccupations de la Nation et de ses institutions, on observant les règles et caractéristiques de l'acte de légifération qui se résume comme suit:

- Eviter la complexité et l'ambiguïté dans l'élaboration des textes juridiques ;

- Tenir compte de leur applicabilité, veiller à leur harmonie et cohérence ;

- Veiller au respect des valeurs de la société, de ses sources et de ses origines.

En vue de garantir une adaptation adéquate aux exigences de la mondialisation, ainsi que celles induites par les mutations internationales, il convient de se doter de moyens appropriés et efficaces, nécessaires au rapprochement de la législation nationale aux instruments juridiques internationaux, tels les traités, les accords et les conventions.

Ce séminaire a été une opportunité pour disséquer notre système législatif, et une occasion propice pour lancer la réflexion sur les voies pouvant aboutir à son développement, notamment à travers le partenariat et la coopération institutionnelle, ainsi que l'échange d'experts et d'expérience, ayant trait aux préoccupations posées par les juristes et autres initiés. Et cela dans le cadre d'un débat d'idées et d'une recherche de nouveautés en vue de développer notre système législatif et de veiller à son adaptation.

Je me réjouis de rappeler la qualité des interventions et des débats fructueux, ainsi que le haut niveau des intervenants, ayant permis l'approfondissement des connaissances parmi les participants.

Je réitère mes remerciements à l'équipe de la rédaction et au staff qui veille à la préparation et l'édition de notre revue, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la parution de ce numéro. Dans l'espoir que nos lectrices et lecteurs sauront tirer profit de son contenu. Nous demeurons attentif pour la prise en charge de leurs suggestions et avis, afin d'améliorer notre prestation et accroître le niveau de votre revue "El -Wassit".